

## LE PREFET DE LA REUNION

### Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP501843353 N° SIRET 501843353 00043 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le Préfet de La Réunion

#### Constata

Qu'une demande de modification de déclaration de services à la personne a été déposée auprès de la DIECCTE de La Réunion le 21/06/2016 par **Madame Monique SPRENGER** en qualité de gérante de l'organisme dont la dénomination sociale est « **AGE D'OR OUEST** », située au 18, Avenue Paul Julius Benard – 97460 – Saint-Paul et enregistrée sous le N° **SAP501843353** pour les activités suivantes en mode **prestataire** pour le département de La Réunion:

- Petits travaux de jardinage : entretien courant des jardins et potagers, cueillette des fruits et légumes (consommation personnelle), taille des haies et des arbres, débroussaillage, enlèvement des déchets, déneigement des abords du domicile.
- Garde d'enfants à domicile **au-dessus de trois ans**, au domicile de ses parents ou d'un membre de la famille, dans le cadre d'une garde partagée, accompagnement lors de trajets entre le domicile et l'école, garde à domicile d'enfants malades.
- Travaux de petit bricolage dits "hommes toutes mains" : interventions élémentaires n'excédant pas 2 heures (fixer une étagère, accrocher un cadre, monter des meubles en kit, poser des rideaux, remplacer un joint, changer une ampoule, etc.)
- Entretien de la maison et travaux ménagers (intérieur du domicile, balcons et terrasses).
- Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions (hors achat des denrées).
- Livraison de repas à domicile, hors fourniture des denrées alimentaires et fabrication des repas.
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé (sauf la prestation de repassage elle-même).
- Accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile : promenades, transport, actes de la vie courante.
- Livraison de courses à domicile (hors achat des denrées), y compris les médicaments, les journaux, les livres, etc.
- Assistance administrative à domicile : aide à la rédaction de correspondances, formalités administratives, paiement et suivi des factures du foyer (sauf actes ou conseils juridiques ou fiscaux et travaux littéraires et biographiques).
- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services : télé ou visio-assistance (services qui relient un abonné à un réseau de personnes désignées, à un plateau d'assistance à distance ou un à service d'urgence).
- Activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services: plate-formes de services à la personne (intermédiation), groupements d'employeurs, unions et fédérations d'associations.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Denis, le 23.08.2016

**P/o la directrice des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi,  
Le chef de service développement  
économique et des entreprises**



**Arnaud SICCARDI**